Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_148-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-148

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_148-DE

17- PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE POLICIER MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En prévision du prochain départ à la retraite d'un policier municipal prévu courant 2026, afin d'assurer son remplacement et de maintenir la qualité du service, une procédure de recrutement sera lancée au 1er trimestre 2026.

Il convient donc de créer un poste permanent à temps complet de policier municipal, qui pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière Police, relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, sur les grades suivants :

- Chef de police municipale
- Brigadier-chef principal
- Brigadier

Il est précisé que le poste actuel sera supprimé du tableau des effectifs après le départ effectif de l'agent et après avis du CST.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission « Projets structurants-sécurité-intercommunalité-personnel communal » du 2 décembre 2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de policier municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet de Policier municipal, relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, sur les grades suivants :

- Chef de police municipale
- Brigadier-chef principal
- Brigadier

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence à compter du 1er janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_148-DE

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

INDIQUE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2026.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT